

## **Stratégie Prévention Protection de l'enfance**

### **Appel à projets**

Pour repérer précocement et soutenir sans rupture, les enfants présentant des difficultés de développement, mettre en place dans le Pas-de-Calais des groupes d'accompagnement enfants-parents dit « Attente Active », en amont des prises en charge spécialisées.

# 1. Définition du besoin

## 1.1. Contexte

La Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance 2020 - 2022 est la concrétisation de la concertation menée par le Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance entre avril et juin 2019 en partenariat avec l'Assemblée des Départements de France qui a associé l'ensemble du secteur. Elle part du constat de la faiblesse de la prévention primaire visant à réduire les inégalités sociales et de santé dès la petite enfance. Les réponses aux besoins des enfants et de leurs familles restent trop tardives et insuffisamment coordonnées.

Elle s'inscrit au niveau national dans la continuité du plan « Priorité prévention » qui a fait des 1 000 premiers jours un axe phare de la politique de santé, et en complémentarité avec le plan 2020-2022 pour en finir avec les violences faites aux enfants.

L'État, l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais ont donc contractualisé pour trois ans (2020-2022) autour de quatre engagements forts :

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles ;
- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures ;
- Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits ;
- Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte.

se déclinant autour de vingt-trois Fiches « Action » dont celle concernée par cet appel à projet.

## 1.2. Constat

Le neurodéveloppement de l'enfant peut faire l'objet d'un simple retard ou d'un réel trouble du neurodéveloppement (TND). Les TND regroupent principalement : les déficiences intellectuelles, les troubles déficitaires de l'attention, les troubles spécifiques des apprentissages (les « dys »), les troubles du spectre autistique, les troubles moteurs. Pour chaque trouble cité, la prévalence est de 1 à 5% de la population.

Dans le Pas-de-Calais, les bilans de santé annuels en école maternelle montrent que des troubles du langage sont suspectés chez 16% des enfants de 3,5 à 4,5 ans et des troubles du comportement ou de l'adaptation scolaire chez 4% des enfants.

Ainsi, devant une difficulté de développement, les enfants sont orientés vers le Centre d'Aide Médico-Social Précoce (CAMSP), la neuropédiatrie, le Centre Médico-Psychologique (CMP), l'orthophonie ou autre. Or, ces structures/professionnels sont fortement sollicités et les délais d'attente de première consultation peuvent être longs.

Ce temps d'attente est souvent un temps de démotivation pour les parents, un temps d'aggravation des troubles pour les enfants, avec aussi pour conséquence une dégradation de la relation parents-enfants, la stigmatisation de l'enfant, l'épuisement de l'enfant face à un quotidien inadapté, l'épuisement du parent face à la situation.

Les études montrent que le pronostic de l'enfant est corrélé à la précocité du repérage de ses difficultés et de leur prise en charge, à l'attention particulière portée sur son quotidien, et à la mobilisation de ses parents. Un retard à la prise en charge est donc un facteur de risque d'évolution vers le handicap.

A ce titre, des plateformes de coordination et d'orientation ont été créées récemment afin de fluidifier le parcours de prise en charge des enfants présentant une difficulté de neurodéveloppement et garantir une prise en charge précoce des enfants. Cependant, ces plateformes sont en cours de mise en place dans le département du Pas-de-Calais et n'ont pas pour objectif d'apporter une guidance parentale qui permet d'améliorer le quotidien de l'enfant.

C'est pourquoi, afin d'améliorer le repérage précoce des difficultés et être actif immédiatement et dans la continuité, avec les parents, en attendant les bilans spécialisés, une expérimentation a été menée dans le Calaisis par l'AFAPEI (financement CAF) par la mise en place de groupes d'attente active multidisciplinaires. Ces groupes sont le fruit de la mobilisation d'un réseau local de professionnels de santé et de la petite enfance pour agir tôt, ensemble et avec les parents, sur la santé et le quotidien de l'enfant. Cette action innovante permet d'agir précocement avec les parents auprès des enfants de 2 à 5 ans présentant des difficultés.

Ces ateliers n'ont pas pour objectif de réduire les délais d'attente des CAMSP mais ils agissent sur la santé de l'enfant en aidant au repérage des difficultés et à la mobilisation précoce autour de celles-ci suivant les recommandations faites dans le champ des troubles du neuro développement. Cette action s'appuie sur le croisement des regards:

- le regard pluripartenarial qui favorise le repérage en amont,
- le regard spécialisé des professionnels de l'atelier sur les difficultés de l'enfant
- le regard des parents sur leur enfant qui évolue au fil de la guidance.

**Ainsi, le Département du Pas-de-Calais lance un appel à candidature pour financer la mise en place de nouveaux groupes d'attente active sur le Département.**

### **1.3. Objectifs et enjeux**

L'objectif de cet appel à projets est la mise en place de groupes d'attente active sur le territoire du Pas-de-Calais afin d'accompagner précocement et sans rupture les familles et les enfants en difficulté en attente de soins.

## 2. Procédure de candidature et sélection des candidatures

### 2.1. Pièces constitutives du dossier de candidature

- Fiche de présentation du porteur de projet (cf. annexes)
- Courrier de demande de subvention adressé au Président du Département (cf. annexes)
- Description de l'association
- Statuts de l'association
- Déclaration de l'association au JO
- Liste CA et Bureau de l'association 2020
- Rapport d'activités 2019 présenté à l'AG 2020
- Rapport du Commissaire aux comptes sur Comptes de l'association 2020
- Description du projet
  - Description de l'action
    - Organisation de l'action au sein de l'association – instances de pilotage/ de suivi de l'action- coordination de l'action- la coordination du projet doit être réalisée par une seule personne.
    - Lieux d'implantation de l'action/Territoire(s) concerné(s) (cf. annexes)
    - Organisation des séances : nombre de professionnels et leurs compétences/diplômes assignés à la mission, déroulement des séances, nombre d'enfants accueillis, contenu des séances,
    - Modalités d'évaluation de l'impact des séances chez les enfants et les familles
    - Partenariats
    - Communication envisagée
    - Moyens humains et matériels
    - Durée du projet, calendrier de mise en œuvre
  - BP 2021 Attente active : budget du projet et montant de la subvention demandée (cf. fichier Excel joint à l'appel à projet)

Le dossier de candidature complet sera à adresser par mail et par courrier à l'adresse suivante :

**Dr Karine LIGIER**  
**Chef du Service Départemental de PMI**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**Direction Enfance et Famille**  
**Rue Ferdinand BUISSON**  
**62018 – ARRAS Cédex 9**

## 2.2. Critères d'éligibilité

Les porteurs de projets pouvant répondre sont les acteurs associatifs dont le champ d'action concerne notamment la petite enfance. Pour être éligible :

- le projet doit répondre aux objectifs et au champ du présent appel à projets ;
- le dossier de candidature doit être clairement structuré et rédigé ;
- le projet doit comporter l'ensemble des documents demandés dans le paragraphe « Pièces constitutives du dossier de candidature ».

**Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.**

## 2.3. Critères de sélection

Les éléments développés ci-dessous seront à prendre en compte et à développer dans la rédaction du projet et seront examinés lors de la sélection des projets. Les éléments développés dans le dossier de candidature (cf supra) seront aussi pris en compte lors de la sélection.

### a) Objectifs des groupes attente active

Les groupes d'attente active développés par les porteurs de projet auront pour objectifs :

- d'aider les parents à comprendre les difficultés de leur enfant et à identifier ses capacités.
- d'apporter une réponse la plus précoce et la plus continue possible, en aidant les parents à se positionner en acteur dans le quotidien de l'enfant.
- de développer un réseau pluri professionnel autour de l'enfant, pour mieux repérer, mieux orienter et mieux anticiper et ainsi éviter l'errance diagnostique et le retard de soins.

### b) Public des groupes attente active

Ils seront développés auprès du public cible suivant :

- enfants âgés de 2 à 5 ans domiciliés dans le Pas-de-Calais ;
- présentant des difficultés non étiquetées et non prises en charge: troubles du comportement, opposition, maladresse, retards de langage, agitation, difficultés de concentration, relation aux autres difficile, agressivité...

Les enfants pourront être orientés dans ces groupes par la PMI, les écoles maternelles, les crèches, les médecins scolaires, les médecins traitants, les pédiatres, et tous les professionnels qui interviennent auprès des familles et des enfants (MDS, PRE...).

Le porteur de projet sera attentif à la communication à réaliser auprès de son réseau de professionnels de la petite enfance de proximité.

### **c) Déroulement des séances**

Les Ateliers seront co-animés par des professionnels de santé et de la petite enfance. La séance se déroule sur une ½ journée. 7 enfants maximum par séance seront accueillis.

Les activités sont partagées par l'enfant avec son parent et étayées par les professionnels.

L'action doit être gratuite pour les familles.

Dans le contexte de la pandémie liée au coronavirus (COVID-19), le porteur devra décrire dans son projet les modalités mises en œuvre afin de respecter les gestes barrières lors des activités.

### **d) Partenariat**

Le porteur de projet aura à solliciter le réseau de professionnels de la petite enfance de son territoire, notamment le service territorial de Protection maternelle et infantile du Département afin de construire l'équipe d'animation.

Le promoteur devra prévoir le lien à mettre en œuvre avec les Plateformes de Coordination et de d'Orientation des Troubles du Neuro-Développement.

### **e) Implantation de l'action sur le territoire**

Les séances peuvent avoir lieu sur des sites différents du Pas-de-Calais.

## **2.4 Sélection des candidatures**

Un jury de sélection composé de trois professionnels du Département dont un agent du Service départemental de Protection Maternelle et Infantile sélectionnera les candidats retenus au vu de la qualité du projet, le(s) lieu(x) d'implantation de l'action, la qualité du partenariat, la faisabilité technique, les ressources humaines allouées au projet, l'adéquation de la demande financière et l'impact potentiel des résultats.

Ces projets seront ensuite soumis à la délibération de la Commission Permanente.

Le porteur de projet sera informé par courrier des suites données à son dossier.

Une convention de financement viendra préciser les modalités de mise en œuvre et d'évaluation du projet ainsi que le versement de la subvention.

### Calendrier

- Lancement de l'appel à projet : 22 mars 2021
- Date limite de dépôt des projets : 21 avril 2021 à minuit
- Date de début de l'action (approximative) : début septembre 2021
- Durée du projet : jusqu'au 31 décembre 2022

Attention : Tout dossier de candidature incomplet ou déposé hors délais précités ne sera pas instruit.

## 2.5 Contacts

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Docteur Karine Ligier, Médecin départemental de PMI du Pas-de-Calais soit par téléphone au 03 21 21 65 52 ou par mail à l'adresse suivante : [ligier.karine@pasdecalais.fr](mailto:ligier.karine@pasdecalais.fr).

Avant de déposer le projet, un contact téléphonique sera à prendre avec le Docteur Le Tarnec, médecin chef de service territorial de PMI du Calais, référente technique départementale de l'action par téléphone 03 21 00 01 40 ou par mail : [Le.Tarnec.Sylvie@pasdecalais.fr](mailto:Le.Tarnec.Sylvie@pasdecalais.fr).

## 3. Financement et évaluation du projet

### 3.1. Financement

L'enveloppe financière pour ce projet est de 150 000 euros pour les deux années 2021-2022. Des co-financements seront à chercher par le porteur de projet, cependant, l'absence de co-financement n'exclut pas une proposition de candidature.

Le Département s'engage à soutenir financièrement les actions, sous réserve :

- du vote du budget et dans la limite des crédits dédiés à ce projet,
- du respect du présent cahier des charges,
- de la décision de l'Assemblée délibérante approuvant le projet et le plan de financement.

Le Département effectuera le versement d'acomptes et un solde de la subvention suite à des comités de pilotage, à des présentations de comptes de résultat de l'action et de bilans d'activité comprenant notamment les indicateurs d'évaluation développés ci-dessous.

### 3.2. Evaluation de l'action

L'évaluation de l'action devra comporter les indicateurs décrits ci-dessous. Le projet devra indiquer les outils/méthodes/échelles utilisés pour renseigner ces indicateurs.

### a) Indicateurs quantitatifs

- **Fréquentation** : *Indicateurs de fréquentation des groupes attente active par année civile* :
  - Nombre de sites et nombre de séances par site
  - Nombre d'enfants inscrits au total
  - Motifs de non venue des enfants
  - Nombre d'enfants ayant participé au moins 1 fois aux ateliers
  - Nombre d'enfant ayant participé à 1 ou 2 ateliers
  - Nombre d'enfants ayant assisté à 3 ou 4 ateliers
  - Nombre d'enfants ayant assisté à 5 ateliers ou plus
  - Typologie des accompagnants : mère seule, père, les 2 parents, voire d'autres membres comme grand-mère...
- **Professionnels** :
  - Pour chaque type de professionnel impliqué, nombre de séances ayant été accompagnées
- **Indicateur d'Evolution de l'enfant et parent** :
  - Nombre d'enfants pour lesquels au moins une thématique a progressé
  - Nombre de parents pour lesquels au moins une thématique a progressé
  - Nombre d'enfants pour lesquels au moins une thématique a stagné
  - Nombre de parents pour lesquels au moins une thématique a stagné
  - Nombre d'enfants pour lesquels au moins une thématique a régressé
  - Nombre de parents pour lesquels au moins une thématique a régressé

### b) Indicateurs qualitatifs

- Atteinte des objectifs de l'action, points forts de l'action, difficultés rencontrées pendant l'activité, points à travailler, perspectives de l'action.  
Le porteur de projet s'engage à fournir un bilan qualitatif, quantitatif et financier dès la fin de l'action.
- Bilan financier de l'opération subventionnée accompagné des factures correspondant au projet (tableau Excel joint à compléter).

# ANNEXES

## PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom de l'entité porteuse de projet : .....

Adresse du siège social : .....

Tel : .....

Adresse électronique : .....

N° SIRET : .....

Code APE / NAF : .....

Forme juridique : .....

### REPRESENTANT LEGAL

Civilité (Nom/Prénom) : .....

Fonction au sein de l'organisme bénéficiaire : .....

Tél : .....

Adresse électronique : .....

Responsable opérationnel à contacter (si différent du représentant légal)

Civilité (Nom/Prénom) : .....

Fonction au sein de l'organisme bénéficiaire : .....

Tél : .....

Adresse électronique : .....

Pièces à fournir :

- N° de SIRET
- RIB

## ATTESTATION DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Je soussigné (e) .....

représentant.....

→ sollicite l'octroi d'un financement du Conseil Départemental au titre du .....

→ certifie exacts les renseignements contenus dans le présent dossier de demande de financement,

→ m'engage à informer le Conseil départemental de toute modification du projet et à reverser toute somme indument perçue, au cas où la structure que je représente ne pourrait honorer les engagements visés par convention, et notamment en cas de sous-réalisation du projet,

Fait à

Le

*(signature et cachet de la structure)*

# Territoires du Pas-de-Calais

